



ENVIRONNEMENT

- FABRIQUE ET PRATIQUES DU CADRE DE VIE



Objectifs

Cette action sensibilise les élèves, en tant que citoyens, à l'aménagement et aux usages du cadre de vie, à la fabrique de leur environnement, à leur implication dans le débat public. Au travers de la visite d'un quartier, d'une réalisation ou d'un chantier, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) propose aux élèves une approche à la fois sensible et culturelle ainsi qu'une rencontre avec des professionnels de la maîtrise d'oeuvre : urbaniste, paysagiste, architecte, bureaux d'études techniques.



Plus-value pédagogique

- Développement de la curiosité, de l'ouverture culturelle : découvrir, parcourir, appréhender un espace nouveau,
- Transmission de notions architecturales et/ou urbaines pour donner des clés de compréhension de son environnement,
- Ouverture aux choix d'orientation professionnelle : par la rencontre et l'échange, aide à la construction d'une représentation des métiers de la conception et de l'aménagement de l'espace.

Descriptif

Cette action doit être portée par une équipe d'enseignants pluridisciplinaire.

- Rencontre avec les enseignants en début d'année pour fixer le calendrier, le lieu de visite et le choix du ou des métiers à faire découvrir aux élèves,
- Visite de terrain d'une demi-journée ou d'une journée, à déterminer,
- Interventions en classe (2 x 2h ou 3h) pour préparer la visite et la prolonger, préciser certains éléments concernant la diversité des acteurs impliqués, les professionnels rencontrés, leurs métiers, leurs réalisations (quartiers, espaces publics, bâtiments...). Dans cette action, le CAUE incite à ce que les élèves endossent eux-mêmes le rôle de concepteurs, réfléchissent et « fabriquent » à partir d'un site et d'un projet réels.

Modalités d'inscription



Cette action éducative est proposée pour l'année scolaire 2017-2018. Les collèges intéressés doivent s'inscrire à partir de [ce lien](#). **Retour des inscriptions pour le 22 juin 2017 au plus tard.**

Modalités de financement

Le Département finance la prestation directement auprès du CAUE et rembourse les frais de transport engendrés auprès des collèges et des intervenants éventuels.

Pour qui ?

Tous niveaux

Où ?

Dans les collèges
1 visite sur site

Quand ?

De septembre 2017 à juin 2018

Pour plus d'informations :

CAUE

44 rue Faventines - BP 1022
26010 VALENCE Cedex
Tél : 04 75 79 04 03
caue@dromenet.org
<http://caue.dromenet.org/>